

L'Europe défend Volodymyr Zelensky, mais tue les lavandières



Pour la commission européenne, ces distilleries de lavande de Provence, qui reflètent un réel savoir faire, sont dangereuses, comme les bouilleurs de cru à une certaine époque.



Pour la commission européenne Volodymyr Zelensky est un brave type. Mais les lavandières des Hautes-Alpes, de la Drôme, du

Vaucluse et d'autres régions françaises sont très dangereuses. Elles doivent être éradiquées. Car elles fabriqueraient des produits ultra dangereux ! Bigre. A lire les attendus de la commission européenne, les braves lavandières françaises prépareraient une épizootie, cent fois plus dangereuse que le Covid 19. Le tout dans des laboratoires artisanaux et clandestins, dissimulés dans les Hautes Alpes, où fonctionneraient des alambics (avec les professeurs du même nom, cf Tintin) d'un autre âge.

Dans ce contexte, la commission européenne a adopté une série de mesures, applicables d'ici la fin de l'année 2022, révisant les règlements existant, avec à la clé un accroissement substantiel du niveau d'exigences requis, entraînant des dépenses somptuaires supplémentaires très coûteuses pour les petites exploitations et les petites distilleries. Cela risque de remettre en cause 70 % de la production française.

Jusqu'à présent, les producteurs de lavande (1) se sont tant bien que mal conformés aux obligations issues de deux règlements européens, le premier dit « REACH » sur les substances chimiques, le second dit « CLP » sur l'étiquetage et la classification des produits dangereux. Mais la commission européenne reproche aux producteurs de lavande d'élaborer « des produits agricoles artisanaux non chimiques » et d'être « une filière de l'herboristerie non conforme ».

Le tout dans l'indifférence générale des responsables politiques, tous préoccupés par leur réélection et leur survie. Peu importe les milliers d'emplois concernés, car, pour les actuels dirigeants de la France, Emmanuel Macron en tête, les producteurs de lavande sont des « soixante huitards attardés ».

Pourtant, il y a un réel savoir faire français, notamment sur les lavandes « vraies » qui poussent à partir de 1200 mètres. sur les versants ensoleillés des montagnes. La qualité des lavandes est réputée augmenter avec l'altitude. Des

agriculteurs se sont aussi spécialisés en lavandin, une lavande hybride entre lavande vraie et lavande aspic qui est produite notamment à [Sault](#). Elle constitue la principale activité agricole de cette zone du [Vaucluse](#). On la retrouve aussi en [Drôme provençale](#) où elle est très bien représentée et également dans le diois dans les villages comme Chamaloc (production la plus au Nord de lavande) où se trouve la distillerie des 4 vallées.

La lavande est également produite dans le sud du département des Hautes Alpes dans le Buëch dans des villages comme la Faurie qui possède également une distillerie et dans d'autres villages comme Ribiers et Orpierre. Les pratiques de culture des lavandes dans les Alpes-de-Haute-Provence ont été inscrites à l'[inventaire du patrimoine culturel immatériel en France](#) en 2018.

Des expériences ont été également menées en Quercy en 1936, où la culture de la lavande par la population s'est implantée et développée dans le Lot et le Tarn-et-Garonne. L'ouvrage *Les petites industries d'un département agricole*, rédigé par André Pueyo (éditions Forestié à Montauban) a repris en 1946 l'historique du développement de la lavande pour relancer l'économie départementale de l'après-guerre. Ainsi, des agriculteurs et des distillateurs ont produit la lavande du Quercy jusque dans les années 1970. Cette activité renaît progressivement depuis le milieu des années 2000, grâce au travail de producteurs locaux.

Alors, en ce début juin 2022, pourquoi emmerder dans sa globalité la filière française de production de l'huile essentielle de lavande ? Pour le plaisir ? Ou pour liquider quelques milliers d'agriculteurs et de transformateurs dotés d'un véritable savoir faire ? Pourquoi imposer aux producteurs d'huiles essentielles la réalisation de tests sur chacun de leurs constituants ? Pourquoi créer des contraintes liées à un hypothétique perturbateur endocrinien ? Et vouloir imposer des pictogrammes dissuasifs sur les produits mis en vente ?

Ce qui pourrait conduire les industriels à privilégier à l'avenir des substances de synthèse faisant intervenir du pétrole, au détriment des huiles essentielles à base de lavande. Encore une filière qui risque de crever. Merci l'Europe !

Francis GRUZELLE

Journaliste et écrivain

Carte de Presse 55411

(1) Les Lavandes (Lavandula) forment un **genre de plantes de la famille des Lamiacées comme le thym et le romarin**. C'est une plante, très parfumée, originaire des régions méditerranéennes. Ses petites fleurs violettes sont disposées en épi et prisées par les abeilles qui élaborent un « miel de lavande ».